

PROGRAMMES DE SOUTIEN DU CRILCQ À L'UQAM
EN VIGUEUR DU 1^{ER} AVRIL 2012 au 31 MARS 2013

Le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises à l'UQAM soutient ses membres dans leurs projets de structuration, de diffusion et de vulgarisation de la recherche. Il apporte aussi son aide aux étudiant(e)s des cycles supérieurs par des bourses, des subventions à la diffusion et à l'organisation de colloques étudiants ainsi qu'aux stagiaires postdoctoraux par des subventions à la diffusion et à la vulgarisation.

Chaque demande de soutien au Centre est évaluée selon le mécanisme et les critères qui sont décrits ci-dessous.

- Dans tous les cas, l'aide que peut apporter le Centre doit être complémentaire à d'autres sources, et secondaire par rapport à ces dernières.
- Par ailleurs, le Centre conseille les chercheurs pour que ces derniers déposent des demandes auprès des organismes de subventions. La préparation, la rédaction et le dépôt des demandes demeurent la responsabilité de chaque chercheur(e).
- Si un soutien est accordé par le Centre, il doit être utilisé pour les fins pour lesquelles il a été octroyé. S'il n'est pas utilisé, il n'est pas reportable au-delà du 31 mars 2013, sauf si une autre date a été mentionnée dans la lettre de réponse.
- Dans tous les cas, le projet doit porter entièrement ou partiellement sur le Québec.
- Les étudiant(e)s doivent être dirigé(e)s par un(e) membre régulier(ère) du CRILCQ à l'UQAM (Pierre Barrette (École des médias), Marie Beaulieu (Département de danse), Daniel Chartier (Études littéraires), Robert Dion (Études littéraires), Dominique Garand (Études littéraires), Dominic Hardy (Histoire de l'art), Yves Jubinville (École supérieure de théâtre), Laurier Lacroix (Histoire de l'art), Michel Lacroix (Études littéraires), Gilles Lapointe (Histoire de l'art), Jacinthe Martel (Études littéraires), Jean-Christian Pleau (Études littéraires), Lucie Robert (Études littéraires), Lori Saint-Martin (Études littéraires), Chantal Savoie (Études littéraires) ou Esther Trépanier (Histoire de l'art)) et être officiellement inscrit(e)s au CRILCQ (l'inscription peut se faire via le site du CRILCQ : <http://www.crilcq.org/etudiants/inscription.asp>)

Les programmes ci-dessous sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2013. De nouveaux programmes seront annoncés au printemps pour l'année 2013-2014.

Pour les membres réguliers

Soutien à la structuration, à la vulgarisation et à la transition de la recherche

Programme bonifié en 2012-2013

Ce programme vise à octroyer un montant maximal de 3 000\$.

Il doit regrouper au moins 3 membres du CRILCQ (de l'UQAM ou d'un autre site du CRILCQ).

La demande de soutien doit être déposée avant le début de l'activité prévue. Elle sera évaluée par le comité exécutif du Centre, qui jugera de son admissibilité et de sa pertinence.

La préparation, la rédaction et le dépôt des demandes demeurent la responsabilité de chaque chercheur(e).

Si l'initiative est organisée par plus d'un(e) membre, un(e) seul(e) d'entre eux(elles) doit être désigné(e) comme le(la) demandeur(e).

Si un financement est accordé, il devra être utilisé pour les fins pour lesquelles il a été octroyé.

S'il n'est pas utilisé, il n'est pas reportable au-delà du 31 mars 2013, sauf si une autre date a été mentionnée dans la lettre de réponse.

Le(la) chercheur(e) sera responsable de fournir au Centre les formulaires et pièces justificatives pour remboursement (voir à la fin de ce document).

Le Centre n'est pas autorisé à verser le montant du financement dans un compte au nom du (de la) responsable.

Pour ce programme, seuls les contrats d'assistanat, les frais de reprographie et de fournitures sont permis.

Ce programme est en vigueur jusqu'au 31 mars 2013. De nouveaux programmes seront annoncés au printemps pour l'année 2013-2014.

Achat institutionnel des ouvrages des membres

Le Centre soutient la diffusion des ouvrages publiés ou édités par ses membres (le (la) membre est auteur(e) du livre ou éditeur(trice) de l'ouvrage) au cours de l'année courante, qui portent partiellement ou entièrement sur le Québec ou qui s'inscrivent dans l'un des axes de recherche du CRILCQ.

La demande sera évaluée par l'équipe de coordination du Centre, qui évaluera son admissibilité.

Si un soutien est accordé, le Centre achètera des exemplaires de l'ouvrage (jusqu'à 15 exemplaires) et en disposera selon ses besoins et les suggestions faites par le(la) demandeur(e).

Ce programme est en vigueur jusqu'au 31 mars 2013. De nouveaux programmes seront annoncés au printemps pour l'année 2013-2014.

Appui à la présentation de conférence ou de communication (au Québec ou à l'étranger) ou à l'invitation de conférencier(ère)s

Programme bonifié en 2012-2013

La demande de soutien doit être déposée avant le début de l'activité prévue. Cette demande sera évaluée par l'équipe de coordination du Centre, qui évaluera son admissibilité.

La préparation, la rédaction et le dépôt des demandes demeurent la responsabilité de chaque chercheur(e).

L'activité devra avoir lieu avant le 15 avril 2013.

La conférence d'un(e) invité(e) doit être publique.

Le(la) chercheur(e) qui entend présenter une conférence/une communication ou inviter un(e) conférencier(ère) après le 15 avril 2013 devra attendre l'annonce des programmes de soutien pour 2013-2014 avant de présenter sa demande.

Si un financement est accordé, il devra être utilisé pour les fins pour lesquelles il a été octroyé.

S'il n'est pas utilisé, il n'est pas reportable au-delà du 31 mars 2013, sauf si une autre date a été mentionnée dans la lettre de réponse.

Le(la) chercheur(e) sera responsable de fournir au Centre les formulaires et pièces justificatives pour remboursement (voir à la fin de ce document).

Le Centre n'est pas autorisé à verser le montant du financement dans un compte au nom du(de la) responsable.

Un(e) membre peut demander jusqu'à 1 200\$ par année dans ce programme, qu'il s'agisse de la présentation d'une conférence ou d'une communication ou de l'invitation d'un(e) conférencier(ère). Toutefois, le soutien ne peut dépasser 800\$ par activité. Par exemple, si un membre demande 800\$ pour donner une conférence, il peut demander à une autre occasion jusqu'à 400\$ pour recevoir un(e) conférencier(ère) ou pour présenter une autre conférence lors d'un autre séjour.

Ce programme est en vigueur jusqu'au 31 mars 2013. De nouveaux programmes seront annoncés au printemps pour l'année 2013-2014.

Appui aux colloques ou aux congrès

Ce programme qui vise à octroyer un montant maximal de 1 500\$ pour un colloque et un montant maximal de 3 000\$ pour un congrès doit impliquer au minimum 3 membres du CRILCQ.

Pour un colloque, le nombre minimal de conférencier(ère)s est de 8.

Pour un congrès, le nombre minimal de conférencier(ère)s est de 30.

La préparation, la rédaction et le dépôt des demandes demeurent la responsabilité de chaque chercheur(e). L'activité devra avoir lieu avant le 15 avril 2013.

Le(la) chercheur(e) qui entend organiser une activité qui aura lieu après le 15 avril 2013 devra attendre l'annonce des programmes de soutien pour 2013-2014 avant de présenter sa demande.

Si le colloque ou le congrès est organisé par plus d'un(e) membre, un(e) seul(e) d'entre eux(elles) doit être désigné(e) comme le(la) demandeur(e).

Si un financement est accordé, il devra être utilisé pour les fins pour lesquelles il a été octroyé. S'il n'est pas utilisé, il n'est pas reportable au-delà de la date mentionnée dans la lettre de réponse.

Le(la) chercheur(e) sera responsable de fournir au Centre les formulaires et pièces justificatives pour remboursement.

Le Centre n'est pas autorisé à verser le montant du financement dans un compte au nom du(de la) responsable. Si le colloque ou congrès est organisé par plus d'un(e) membre, un(e) seul(e) d'entre eux(elles) doit être désigné(e) comme le(la) demandeur(e).

Ce programme est en vigueur jusqu'au 31 mars 2013. De nouveaux programmes seront annoncés au printemps pour l'année 2013-2014.

Pour les membres étudiants

Achat institutionnel des ouvrages des membres

Le Centre soutient la diffusion des ouvrages publiés ou édités par ses membres (le (la) membre est auteur(e) du livre ou éditeur(trice) de l'ouvrage) au cours de l'année courante, qui portent partiellement ou entièrement sur le Québec ou qui s'inscrivent dans l'un des axes de recherche du CRILCQ.

La demande sera évaluée par l'équipe de coordination du Centre, qui évaluera son admissibilité.

Si un soutien est accordé, le Centre achètera des exemplaires de l'ouvrage (jusqu'à 15 exemplaires) et en disposera selon ses besoins et les suggestions faites par le(la) demandeur(e).

Ce programme est en vigueur jusqu'au 31 mars 2013. De nouveaux programmes seront annoncés au printemps pour l'année 2013-2014.

Bourses d'études supérieures du CRILCQ à l'UQAM

Programme modifié en 2012-2013

Le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises à l'Université du Québec à Montréal annonce pour l'année 2012-2013 deux bourses pour les étudiants(es) des cycles supérieurs (2^e et 3^e cycles), dotées chacune d'un montant de 5 000\$.

Critères d'admissibilité

➤ L'étudiant(e) doit être inscrit(e), lors des sessions d'automne 2012 et/ou d'hiver 2013, dans un programme de 2^e ou de 3^e cycle à l'UQAM et être dirigé(e) par un membre régulier du CRILCQ à l'UQAM, soit : Pierre Barrette (École des médias), Marie Beaulieu (Département de danse), Daniel Chartier (Études littéraires), Robert Dion (Études littéraires), Dominique Garand (Études littéraires), Dominic Hardy (Histoire de l'art), Yves Jubinville (École supérieure de théâtre), Laurier Lacroix (Histoire de l'art), Michel Lacroix (Études littéraires), Gilles Lapointe (Histoire de l'art), Jacinthe Martel (Études littéraires), Jean-Christian Pleau (Études littéraires), Lucie Robert (Études littéraires), Lori Saint-Martin (Études littéraires), Chantal Savoie (Études littéraires) ou Esther Trépanier (Histoire de l'art).

-
- Son sujet de mémoire ou de thèse doit porter entièrement ou en partie sur le Québec.

Dossier de candidature

Seuls les documents suivants seront transmis au jury pour évaluation :

- Le formulaire de demande de bourse, signé par le(la) candidat(e) et le(la) directeur(trice) — ou le (la) futur(e) directeur(trice) de recherche;
- Une copie des relevés de notes universitaires;
- Un *curriculum vitae* d'au plus 3 pages.

Critères de sélection :

- La nécessité d'un soutien financier pour amorcer ou poursuivre des études supérieures;
- La qualité, l'intérêt et la pertinence du projet de mémoire ou de thèse;
- La qualité et l'originalité du parcours universitaire.

Les dossiers doivent être remis avant le vendredi 31 août 2012 à 16h.

Le formulaire de demande est disponible sur demande par courriel ou sur le site du CRILCQ, à http://www.crilcq.org/bourses/b_maitrise_crilcq_uqam.asp

Le soutien est accordé suite à l'examen de la demande par un jury.

Appui aux colloques étudiants

Ce programme vise à octroyer un montant maximal de 500\$, il doit regrouper au moins 3 membres du CRILCQ.

La préparation, la rédaction et le dépôt des demandes demeurent la responsabilité de chaque chercheur(e).

Si le colloque est organisé par plus d'un(e) membre, un(e) seul(e) d'entre eux(elles) doit être désigné(e) comme le(la) demandeur(e).

L'activité devra avoir lieu avant le 15 avril 2013.

Le(la) chercheur(e) qui entend organiser une activité qui aura lieu après le 15 avril 2013 devra attendre l'annonce des programmes de soutien pour 2013-2014 avant de présenter sa demande.

Si un financement est accordé, il devra être utilisé pour les fins pour lesquelles il a été octroyé.

S'il n'est pas utilisé, il n'est pas reportable au-delà de la date mentionnée dans la lettre de réponse.

Le(la) chercheur(e) sera responsable de fournir au Centre les formulaires et pièces justificatives pour remboursement (voir à la fin de ce document).

Ce programme est en vigueur jusqu'au 31 mars 2013. De nouveaux programmes seront annoncés au printemps pour l'année 2013-2014.

Appui à la présentation de communication (au Québec ou à l'étranger)

Ce programme vise à octroyer un montant maximal de 200\$

La demande de soutien doit être déposée avant le début de l'activité prévue.

Cette demande sera évaluée par l'équipe de coordination du Centre, qui évaluera son admissibilité.

La préparation, la rédaction et le dépôt des demandes demeurent la responsabilité de chaque chercheur(e).

La présentation de la communication devra avoir lieu avant le 15 avril 2013.

Le(la) chercheur(e) qui entend présenter une communication après le 15 avril 2013 devra attendre l'annonce des programmes de soutien pour 2013-2014 avant de présenter sa demande de soutien.

Si un financement est accordé, il devra être utilisé pour les fins pour lesquelles il a été octroyé.

S'il n'est pas utilisé, il n'est pas reportable au-delà du 31 mars 2013, sauf si une autre date a été mentionnée dans la lettre de réponse.

Le(la) chercheur(e) sera responsable de fournir au Centre les formulaires et pièces justificatives pour remboursement (voir à la fin de ce document).

Ce programme est en vigueur jusqu'au 31 mars 2013. De nouveaux programmes seront annoncés au printemps pour l'année 2013-2014.

Pour les stagiaires postdoctorants

Achat institutionnel des ouvrages des membres

Le Centre soutient la diffusion des ouvrages publiés ou édités par ses membres (le (la) membre est auteur(e) du livre ou éditeur(trice) de l'ouvrage) au cours de l'année courante, qui portent partiellement ou entièrement sur le Québec ou qui s'inscrivent dans l'un des axes de recherche du CRILCQ.

La demande sera évaluée par l'équipe de coordination du Centre, qui évaluera son admissibilité.

Si un soutien est accordé, le Centre achètera des exemplaires de l'ouvrage (jusqu'à 15 exemplaires) et en disposera selon ses besoins et les suggestions faites par le(la) demandeur(e).

Ce programme est en vigueur jusqu'au 31 mars 2013. De nouveaux programmes seront annoncés au printemps pour l'année 2013-2014.

Soutien aux chercheurs postdoctoraux

Ce programme vise à octroyer à un(e) stagiaire postdoctoral(e) sous la supervision d'un membre régulier du Centre, un montant maximal de 3 000\$ pour une période de 2 ans à des fins de diffusion et de vulgarisation. Il est accordé lors de l'annonce des résultats du CRSH et du FRQSC au printemps.

REMBOURSEMENT

Selon les règles d'utilisation des subventions provinciales et fédérales et afin de pouvoir procéder au remboursement de certaines dépenses, vous devrez obligatoirement transmettre à la coordonnatrice du Centre:

1- LE FORMULAIRE DE RAPPORT DE DEPENSE dûment rempli et signé.

Il doit inclure: votre identification ou celle de votre invité(e), l'objectif du voyage; les dates et la ou les destinations ; les documents précisant les dates de l'événement (programme, par exemple) ; le détails des dépenses quotidiennes (per diem) ; le détail concernant le véhicule utilisé ; les reçus originaux pour la location d'automobile, les factures de plein d'essence (fait sur le lieu de destination) les factures d'hôtel et la preuve de paiement (reçu de carte de crédit ou autre) ; les factures originales des billets d'avion ainsi que les cartes d'embarquement ; les reçus officiels de paiement de frais d'inscription à un colloque ou à un congrès ainsi que le programme.

2- L'ANNEXE AU FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAIEMENT – DEPLACEMENT ET SEJOUR dûment remplie et signée.

Vous pouvez télécharger ce document sur le site web de l'UQAM en entrant votre code d'accès MS et votre mot de passe :

<https://www.src.uqam.ca/upload/files/acces-rapide/Formulaires/Gestion-des-finances/demande-de-paiement-annexe-deplacement-et-sejour.pdf>) ou encore passer en chercher copie au CRILCQ.